

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SNCF Réseau - Gare de Saintes sur la commune principale de l'AIOT 3 Avenue Jules Dufaure 17100 Saintes.

La référence de votre dossier est A-3-K8Y1R2X6R et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 05/05/2023 à 15h44 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **41228073721548**

Raison sociale **SNCF RESEAU**

Forme juridique **SA à conseil d'administration (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

27 BD DU GRAND CERF

86000 POITIERS

Signataire

Qualité : **Alternant Pôle QSE**

Référent

Fonction : **Correspondant Local Environnement**

3 - Description de l'installation

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **3 Avenue Jules Dufaure 17100 Saintes**

X : 418802

Y : 6523242

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **17/04/2023**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Saintes 17100 (000 , CL , 0247)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
----------	--------	-----------------------	--------

2515	2515-2-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux D naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes
------	----------	--

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

La déclaration du 10 novembre 2016 avait été faite dans le cadre de la réalisation d'un chantier ponctuel. Le chantier n'étant plus d'actualité, la déclaration ICPE n'a plus lieu d'être. la remise en état du site a été faite à la fin du chantier.

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

La déclaration du 10 novembre 2016 avait été faite dans le cadre de la réalisation d'un chantier ponctuel. Le chantier n'étant plus d'actualité, la déclaration ICPE n'a plus lieu d'être. la remise en état du site a été faite à la fin du chantier.

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

La déclaration du 10 novembre 2016 avait été faite dans le cadre de la réalisation d'un chantier ponctuel. Le chantier n'étant plus d'actualité, la déclaration ICPE n'a plus lieu d'être. la remise en état du site a été faite à la fin du chantier.

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

La déclaration du 10 novembre 2016 avait été faite dans le cadre de la réalisation d'un chantier ponctuel. Le chantier n'étant plus d'actualité, la déclaration ICPE n'a plus lieu d'être. la remise en état du site a été faite à la fin du chantier.

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier :

La déclaration du 10 novembre 2016 avait été faite dans le cadre de la réalisation d'un chantier ponctuel. Le chantier n'étant plus d'actualité, la déclaration ICPE n'a plus lieu d'être. la remise en état du site a été faite à la fin du chantier.

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

La déclaration du 10 novembre 2016 avait été faite dans le cadre de la réalisation d'un chantier ponctuel. Le chantier n'étant plus d'actualité, la déclaration ICPE n'a plus lieu d'être. la remise en état du site a été faite à la fin du chantier.

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité

La déclaration du 10 novembre 2016 avait été faite dans le cadre de la réalisation d'un chantier ponctuel. Le chantier n'étant plus d'actualité, la déclaration ICPE n'a plus lieu d'être. la remise en état du site a été faite à la fin du chantier.

Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

7 - Pièces justificatives

Aucune pièce jointe de votre part n'est nécessaire pour cette démarche.